

Le Terroir

Mot de la présidente

La mobilisation est au cœur de notre organisation, l'Union des producteurs agricoles. C'est grâce à l'action collective que depuis plus de 90 ans nous travaillons à la défense de vos intérêts. La mobilisation nécessite une implication collective pour un but commun. C'est ce sur quoi nous travaillons présentement à la Fédération. Dans les derniers mois, le conseil d'administration a effectué une réflexion dans le but d'améliorer l'efficacité de nos actions régionales et locales. Je suis convaincue que les changements à venir trouveront écho auprès de vous, les producteurs, car vous êtes les principaux acteurs du développement agricole. Votre implication et votre mobilisation sont plus que primordiales. Je suis fière de chacun d'entre vous, du travail que vous accomplissez dans vos entreprises. Je suis fière du rayonnement et du développement de vos entreprises.

Nous avons un beau et grand défi: faire que notre région soit reconnue pour ses diverses possibilités agricoles. Pour continuer de nous développer, nous devons être une terre d'accueil pour de nouvelles entreprises agricoles et leur famille. Que ces nouveaux producteurs puissent dire qu'il fait bon, qu'il fait beau à cultiver les terres de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Voici notre motivation! Il est maintenant temps de nous rassembler et de mettre en action nos plans locaux, nos projets régionaux. Dans le passé, nous avons montré que nous sommes excellents pour travailler ensemble pour défendre nos intérêts. Maintenant, utilisons notre force collective afin d'aller de l'avant, pour développer notre territoire, notre agriculture.

Michèle Poirier
Présidente



Dans ce numéro:

Mot de la présidente	Page 1	40 ans de protection du territoire agricole (suite)	Page 6
Plantes exotiques envahissantes	Page 2	Nouveauté sur notre site Internet	Page 6
AGA de la relève agricole	Page 2	Une première rencontre pour le comité d'alimentation de proximité	Page 7
Soirée hommage à la relève agricole	Page 3	Découvrez le grand répertoire des produits	
Création d'opportunités d'affaires dans le domaine bioalimentaire en Haute-Gaspésie	Page 3	Gaspésie Gourmande	Page 7
40 ans de protection du territoire agricole	Page 4-5	Calendrier des activités mars et avril	Page 8

Plantes exotiques envahissantes

Le nombre croissant de signalements d'observations de plantes exotiques envahissantes (PEE) laisse croire qu'il s'agit d'une problématique grandissante dans le sud de la Gaspésie, et plus particulièrement dans le secteur de Nouvelle à la Malbaie. En ce sens, le Conseil de l'eau Gaspésie Sud mènera un projet dont l'objectif principal est de repérer les foyers les plus actifs de propagations de PEE sur le territoire agricole tout en sensibilisant et en outillant les producteurs agricoles sur cette problématique.

Quatre espèces jugées prioritaires sont ciblées par le projet, soit la renouée du Japon (*Fallopia japonica*), le phragmite (*Phragmites australis* subsp. *australis*), la berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*) et la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*).

La tournée terrain se déroulera à l'été 2019 et durera 12 jours. Les données recueillies permettront de dresser un premier portrait des PEE en secteur agricole en Gaspésie Sud (cartographie), d'identifier les facteurs de vulnérabilité favorisant la colonisation par des PEE et de déterminer les étapes à entreprendre pour contenir la problématique avant qu'elle ne devienne trop importante, si nécessaire. **Par souci de confidentialité pour les producteurs agricoles impliqués, aucune localisation précise de PEE ne sera diffusée publiquement.**

Pour toutes informations à propos de ce projet, ou si vous croyez que l'une ou l'autre de ces PEE est présente sur vos terres, contactez Cindy Gagné, au 418 392-4466, poste 209, ou à l'adresse cindygagne@upa.qc.ca.

AGA de la relève agricole

Le 18 janvier dernier, la relève agricole s'est réunie afin de faire le bilan de la dernière année qui aura été très positif, notamment grâce à l'organisation de deux activités majeures, soit le souper de crabe et le voyage agricole au Bas-Saint-Laurent. Les intervenants du secteur agricole présents ont eu l'occasion de présenter les programmes financiers et les services offerts dans leur organisme pour les producteurs agricoles, mais plus spécifiquement pour la relève. Ces présentations ont mené à plusieurs échanges sur les améliorations souhaitables dans la mécanique de certains programmes.

Les membres présents ont adopté trois résolutions: la première a pour but de demander une meilleure diffusion de l'information sur les appels de programmes par la mise en place d'un système d'infolettre ciblé par production spécifiquement pour le lancement de programmes financiers, ainsi que pour demander à ce que le MAPAQ et la FADQ fassent connaître leurs moyens de communication afin que tous les producteurs puissent profiter des programmes disponibles pour eux. Les deux autres résolutions portent sur l'intégration de la relève agricole de plus de cinq ans ainsi que la santé des sols et la lourdeur règlementaire en agriculture.

Soirée hommage de la relève agricole

Après le succès de la première soirée hommage à la relève agricole en 2017 et le souper de crabe en 2018, la relève est fière de vous annoncer que cette année aura lieu la 2^e soirée hommage à la relève de la Gaspésie - Les Îles.

Le 12 avril prochain, au Centre communautaire Adrien-Gauvreau de New Richmond aura lieu la deuxième édition de cette soirée mémorable où la relève agricole sera mise à l'honneur. Comme par le passé, cinq prix seront remis à la relève dans les catégories suivantes: nouveau démarrage (moins de trois ans), nouveau transfert (moins de cinq ans), formation, implication et coup de cœur ainsi qu'un prix pour une personne-ressource ayant fortement contribué, soutenu ou accompagné la relève agricole.

Si vous connaissez un jeune âgé entre 16 et 39 ans qui se démarque, n'hésitez pas à soumettre sa candidature. Pour ce faire, vous pouvez contacter Karina Espinoza-Rivière au 418-392-4466 poste 290, elle vous transmettra le formulaire ainsi que toutes les informations nécessaires. La fin des mises en candidature est le 15 mars 2019 à 16h.

Pour plus de détails sur la soirée, la remise de prix, la vente de billets et autres, l'ARAGIM vous invite à suivre sa page Facebook : <https://www.facebook.com/releveagricole.gaspesie.lesiles/>

Création d'opportunités d'affaires dans le domaine bioalimentaire en Haute-Gaspésie

Le CLD de La Haute-Gaspésie et Gaspésie Gourmande ont collaboré à l'organisation d'une activité de maillage bioalimentaire le 30 janvier dernier à Sainte-Anne-des-Monts. À cette occasion, une quarantaine de participants étaient rassemblés afin de provoquer des rencontres entre restaurateurs, vendeurs, acheteurs et producteurs, de faire connaître des produits, mais aussi de faire circuler les idées.

En plus de favoriser les rencontres entre les gens d'affaires, cette journée, qui s'inscrivait dans le cadre du plan de développement de la zone agricole de la Haute-Gaspésie, visait aussi à mieux faire connaître le domaine bioalimentaire en pleine effervescence de la MRC. Il s'agissait d'une première activité du genre à se tenir sur le territoire et l'objectif est de reprendre la formule dans les autres MRC de la Gaspésie cette année.

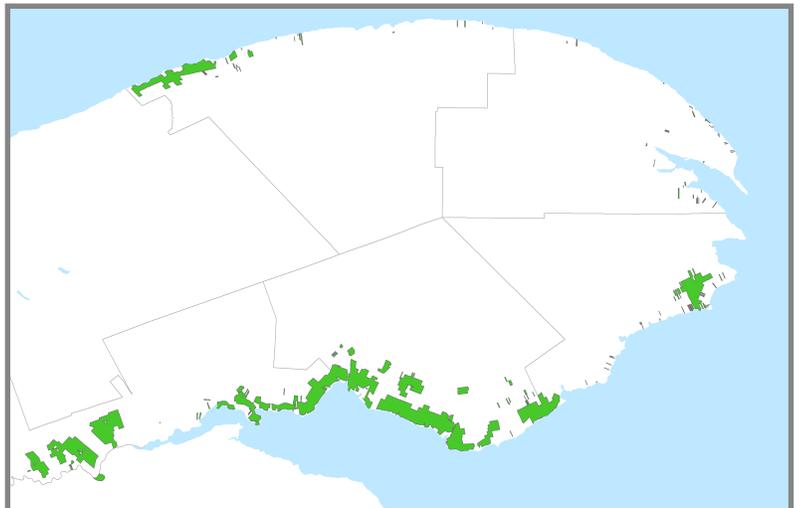
Les 40 ans de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ont été soulignés au mois de novembre dernier. Elle permet depuis 1978 de protéger les terres agricoles dans une zone établie où l'agriculture sera priorité en empêchant les utilisations autre que l'agriculture, le morcellement, l'enlèvement du sol arable et la coupe d'érables. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est l'organisme responsable qui surveille la mise en application de la Loi et analyse les demandes de dérogation. Le rôle de la Fédération est de donner un avis régional sur les demandes acheminées à la CPTAQ. C'est pourquoi la Fédération se réfère au syndicat local du territoire où se situe la demande afin de donner un avis juste et cohérent en utilisant les mêmes critères que la CPTAQ, mais avec une connaissance fine du territoire ciblé.



Les avantages de faire inclure votre lot en zone agricole :

- ⇒ Admissibilité au programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)
- ⇒ Protection de votre terre agricole, car aucune autre utilisation de votre lot ne sera permise
- ⇒ Pérennité des activités agricoles sur le lot.

Dans la région de la Gaspésie et des Îles, la zone verte est majoritairement située dans le secteur de la Baie-des-Chaleurs, à Port-Daniel, Percé, Ste-Anne-des-Monts et Cap-Chat. Il n'y a pas de zonage agricole dans les MRC de la Côte-de-Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine, uniquement des inclusions. Les MRC sont venues pallier ce manque en intégrant des secteurs dans leur schéma d'aménagement où les activités agricoles sont considérées comme compatibles avec l'affectation, en situant de manière précise les inclusions à la zone agricole. D'autre ont créé une affectation agricole afin « d'assurer un espace viable au développement de l'activité agricole tout en réduisant les conflits d'utilisation du sol entre agricole et non-agricole et les impacts négatifs qui en découlent. »



85 899 ha : superficie de la zone agricole de la Gaspésie - Les Îles

La zone agricole représente 4,2% du territoire de la région.

Elle représente 1,4% de la zone agricole du Québec.

Superficie sauvée :

397 hectares de demandes refusées.

1 469 ha d'inclus à la zone agricole

Superficie perdue :

1 559 ha exclus de la zone agricole.

3 312 ha utilisés à une fin autre que l'agriculture

Quelques enjeux régionaux en lien avec la LPTAA

La **cohabitation des différents usages en zone verte** se passe généralement bien, mais malgré tout il faut rester vigilant lorsque vient le moment d'autoriser une nouvelle utilisation autre en zone agricole. Dans notre région, les milieux agricoles se situent à proximité des zones d'habitation, que ce soit au pourtour des centres villageois ou encore derrière les résidences qui longent la route 132. Évidemment avec le panorama qu'offrent la Gaspésie et les Îles, notre région est très prisée comme destination touristique. Que ce soit pour des installations touristiques ou encore pour de nouvelles résidences ou des commerces, il faut prendre conscience que ce n'est pas tout le monde qui est sensible à l'agriculture. Les activités agricoles peuvent émettre des sons, des bruits, des lumières, etc., notamment en pleine saison touristique ou à des heures situées à l'extérieur du fameux 8h à 16h. Les agriculteurs ne sont pas à l'abri des risques qu'expose la cohabitation des usages. C'est là qu'une analyse rigoureuse des demandes d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole revêt toute son importance.

La **dévitisation** est en lien direct avec les services offerts que ce soit pour la population en général ou encore pour un secteur en particulier. Les services demandent une certaine masse critique d'individus ou encore d'entreprises pour être rentables et efficaces. Il faut garder un nombre d'entreprises minimum pour avoir accès à ces services il faut avoir **accès aux terres** qui est le principal outil de production des agriculteurs. La Loi s'assure de préserver les terres agricoles de qualité afin qu'elles restent dédiées à l'agriculture. L'accès aux terres demeure un incontournable, même si pour plusieurs raisons plusieurs terres restent non-cultivées. La Loi n'est pas parfaite, mais il est possible en tant que région d'y mettre des efforts afin d'utiliser et de préserver cette ressource. Il faut une vision territoriale et une **planification du développement agricole** et régional, afin de travailler sur des projets communs. Même si certains voient encore les terres agricoles comme des espaces en attente de développement industriels et résidentiels, il est important de se rappeler que le sol est une ressource non-renouvelable. Il est important de le préserver et c'est, là, un des objectifs principaux de la Loi.

Vous avez manqué le webinaire sur les 40 ans de la LPTAA? La webdiffusion est toujours disponible sur le site U+ : <https://studiodcast.ca/client/upa/event/5317/fr/>



Nourrir le Québec
hier | aujourd'hui | demain

40 ans de protection du territoire agricole (suite)

Depuis 1978, plusieurs modifications ont été apportées à la Loi afin de la modernisée.

En 1997, la notion d'activités agricoles a été intégrée à la Loi en plus d'ajouter des dispositions concernant la cohabitation entre les usages en zone agricole.

Les demandes à portée collective, communément appelée *l'article 59*, qui permet la planification à long terme des fonctions résidentielles en milieu agricole a été introduit en 2001 à la Loi. Ce nouvel article vient impliquer le milieu municipal dans la protection du territoire agricole en ciblant des secteurs où les activités résidentielles ont très peu ou pas d'impacts sur les activités agricoles, mais également de définir les espaces où la protection de la zone agricole sera accrue, les secteurs *Agricole dynamique*.

Depuis quelques semaines, un nouveau règlement est maintenant en vigueur. Il vise à diminuer les demandes à la CPTAQ qui ont un faible impact sur les activités agricoles.



Nouveauté sur notre site Internet

Depuis quelques semaines déjà, vous pouvez trouver sur notre site Web, une page consacrée au Club agroenvironnemental de la Gaspésie - Les Îles. Cette page vous permet d'en savoir un peu plus sur l'organisme, ses services ainsi que l'expertise développée en région depuis 1993.

<https://www.gaspesielesiles.upa.qc.ca/espace-partenaire/>



**Club agroenvironnemental
de la Gaspésie-Les Îles**

Une première rencontre pour le comité d'alimentation de proximité

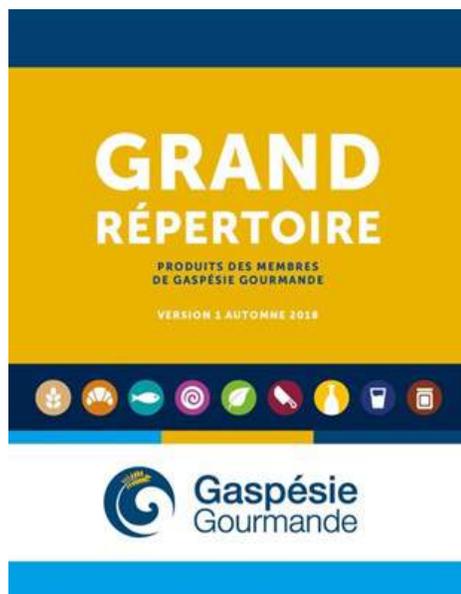
Pour faire suite au rendez-vous sur l'alimentation de proximité qui s'est déroulé le 6 novembre dernier à Gaspé, un comité de suivi s'est réuni à la mi-décembre pour planifier les prochaines étapes dans le dossier. Les intervenants œuvrant autant dans le secteur agricole, du développement social et de la santé ont profité de la rencontre pour valider les points de convergence entre les divers organismes. L'objectif premier étant de trouver des possibilités de partenariats afin de travailler sur les enjeux régionaux de sécurité et d'accès alimentaires.

L'autonomie alimentaire et l'alimentation de proximité d'un territoire permettent de générer des retombées économiques, sociales et environnementales, tout en développant des liens entre les communautés.

Soulignons que de la documentation sous le thème: *En 2019, cultivez l'avenir dans vos municipalités!* sera transmise prochainement aux élus municipaux ainsi qu'aux préfets de la région. On trouve dans ce dépliant des pistes de réflexions et d'actions sur l'alimentation de proximité découlant de la rencontre de novembre dernier.

La Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles poursuivra son implication au sein du comité via la présence de sa présidente, M^{me} Michèle Poirier ainsi que de son agente de développement.

Découvrez le grand répertoire des produits Gaspésie Gourmande



Gaspésie Gourmande est fière de vous présenter le premier [répertoire des produits de ses membres](#).

Ce tout nouvel outil présente les produits des membres de Gaspésie Gourmande, répartis par catégorie de produits. En vous rendant sur la fiche des membres sur le site gaspesiegourmande.com, vous trouverez leurs points de vente ainsi que les coordonnées pour les rejoindre. Nous sommes convaincus que ce répertoire facilitera l'achat de produits locaux. Bonne découverte!

Vos produits n'y figurent pas? Vous n'avez peut-être pas envoyé votre liste de vos produits lors du renouvellement de votre adhésion. Communiquez avec Manon Cyr au 418 392-4466, poste 213 ou à admin@gaspesiegourmande.com.

Calendrier des activités mars et avril

MARS 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7 Congrès FRAQ	8 Congrès FRAQ	9 Congrès FRAQ
10	11 AGA lait GIM	12	13	14 Date limite CRFA	15	16
Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture						
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

	Formation		Évènement		Activité syndicale		Webinaire		Autre
---	-----------	---	-----------	---	--------------------	---	-----------	---	-------

AVRIL 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11 Transformation alimentaire	12 Hommage à la relève	13
14	15 Transformation alimentaire	16	17	18	19 Bureau fermé Vendredi Saint	20
21 Pâques	22 Bureau fermé Lundi de Pâques	23	24	25	26	27
28	29	30				